

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° 200-06-000122-104

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC

PATRICIA FLANAGAN _____ **REQUÉRANT**

BAYER INC. ET AUTRES _____ **INTIMÉE**

Le 8 juillet 2010

PRÉSIDENT : L'HONORABLE DOMINIQUE BÉLANGER, i.c.s. (JB1988)

DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

Me Claude Desmeules
Siskinds Desmeules
Casier no 15

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)

Me Chantal Châtelain
Me Vincent de L'Étoile
Langlois Kronström Desjardins
1002, rue Sherbrooke Ouest
28^e étage
Montréal (Québec) H3A 3L6

GREFFIÈRE

Claire Girard

**PROCÈS-VERBAL D'UNE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE
TENUE LE 8 JUILLET 2010 DE 13 H 58 À 14 H 03**

SONT PRÉSENTS: Madame la juge Dominique Bélangier

Me Claude Desmeules

Me Chantal Châtelain

Me Vincent de L'Étoile

Les procureurs informent madame la juge Bélangier qu'un recours similaire a été timbré prioritairement dans le district judiciaire de Montréal et il est convenu de suspendre le présent recours collectif.

Le jugement prononcé oralement est reproduit à la page suivante.

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Québec

N° 200-06-000122-104

Patricia Flanagan
c.
Bayer inc. et autres

JUGEMENT

Considérant qu'un recours touchant le même groupe a été entrepris à dans le district judiciaire de Montréal dans le dossier 500-06-000484-093, le ou vers le 22 octobre 2009;

Considérant l'arrêt *Servier*;

Considérant l'absence de contestation à cet égard.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :


SUSPEND le présent recours collectif en attendant le sort du dossier no. 500-06-000484-093;

LE TOUT sans frais.


DOMINIQUE BÉLANGER, J.C.S.

14 h 03

Fin


Claire Girard, g.a.